

Annexe 1

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS SAISON 2025-2026

Concerts-spectacles

Dates <i>(sous réserve de modification)</i>	Communes* <i>(sous réserve de modification)</i>	Concerts-Spectacles
SAISON ARTS DE SCÈNE		
samedi 18 octobre 2025	Gene Kelly – Cholet	Silk & Soul
samedi 14 mars 2026	Cholet	Omnibrass
samedi 28 mars 2026	Cholet	Entre les lignes
samedi 30 mai 2026	Cholet	Écho
Concerts-spectacles donnés dans le cadre de la saison culturelle dans nos communes ITINÉRANCES 2025-2026		
samedi 8 novembre 2025	Somloire	Trio Phoëbus
samedi 22 novembre 2025	La Romagne	Da Pontcé
samedi 17 janvier 2026	La Tessoualle	La Folie !
samedi 7 février 2026	Toutlemonde	Promenade à l'automne
samedi 13 juin 2026	Le Puy-Saint-Bonnet	Popular

*Sauf avis contraire, les concerts-spectacles à Cholet se déroulent à l'auditorium Jean-Sébastien BACH.

Grille tarifaire

	Tarif
Tarif normal	8 €
Tarif réduit	5 €
Tarif très réduit	3 €

Annexe 2

CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS SAISON 2025-2026

Modalités tarifaires

❶ MODALITÉS GÉNÉRALES DE LA BILLETTERIE

- Dans le cadre de ses missions de formation, de création et de diffusion, le Conservatoire du Choletais construit une saison artistique mettant en scène ses propres enseignants-artistes, ainsi que des personnalités reconnues apportant à l'établissement une dimension pédagogique et artistique complémentaire. Cette saison, dénommée « Les Arts de Scène » ou « Itinérances », est proposée aux élèves du Conservatoire du Choletais ainsi qu'à un plus large public. Elle est organisée en concerts et spectacles.
- Pour les tarifs réduits et les tarifs très réduits, un justificatif est indispensable pour pouvoir bénéficier, à titre personnel, de cet avantage tarifaire. Ce justificatif pourra être demandé à tout moment (lors du retrait des billets, lors de l'accès en salle...).
- Les modalités et tarifs sont applicables sauf clause(s) contractuelle(s) particulière(s) liant Cholet Agglomération aux producteurs.
- Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables, sauf en cas d'annulation du spectacle par le producteur ou par le Conservatoire.
- Modalités de remboursement ou de report d'un spectacle organisé par la collectivité :

En cas d'annulation d'un spectacle, les spectateurs disposent d'un délai de six mois à compter de l'annonce officielle pour formuler une demande de remboursement. Si le spectacle est reporté, les billets restent valables pour la nouvelle date, mais ceux ne pouvant y assister ont trois mois, à partir de la publication de cette date, pour demander un remboursement. Les demandes doivent être effectuées par écrit, accompagnées des justificatifs requis, et ne seront recevables que dans les délais impartis, sauf en cas de force majeure dûment justifiée. Passé ces délais, le droit de réclamation reste soumis à la prescription légale de quatre ans.

❷ MOYENS DE PAIEMENT

- espèces,
- chèque,
- carte bancaire,
- mandat administratif,
- Pass Culture délivré par l'État,
- Pass sorties collectives délivré par le Conseil Régional pour les spectacles éligibles uniquement.

③ BILLETTERIE INDIVIDUELLE

TARIF NORMAL		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Tout public	/	/
TARIF RÉDUIT		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Cartes CNAS, CEZAM	Carte ou attestation	Justificatif obligatoire
Spectateurs âgés de 60 ans et plus	Pièce d'identité	
Spectateurs âgés de moins de 25 ans	Pièce d'identité	
Abonnés partenaires culturels (Théâtre Saint-Louis, Jardin de Verre, Espace Senghor)	Carte d'abonné	
Membre d'un groupe constitué	/	Groupe à partir de 10 personnes achetant leur place en même temps.
TARIF TRÈS RÉDUIT		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Élèves du Conservatoire du Choletais âgés de 18 ans et plus	Carte d'élève	Justificatif obligatoire
Élèves de la Classe Préparatoire de l'École d'Arts du Choletais	Carte d'élève	
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	Avis de situation ou avis de paiement, ou justificatif RSA, actualisés depuis moins de 2 mois	
Bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés	Avis de notification de l'AAH ou attestation de la structure d'hébergement datant de moins de 2 mois	

❶ **GRATUITÉS** : dans la limite des places disponibles et sur réservation

BILLETS INVITÉS ET ÉXONÉRÉS		
BÉNÉFICIAIRES	PIÈCES À FOURNIR	MODALITÉS PARTICULIÈRES DE FONCTIONNEMENT
Productions des spectacles	/	10 places maximum par spectacle
Presse	/	2 places par presse pour chacun des spectacles de la saison
Passeports nouveaux Choletais	Sur présentation du coupon	
Spectateurs âgés de moins de 10 ans	Pièce d'identité	Justificatif obligatoire
Bénéficiaire, et son accompagnateur, des actions à caractère pédagogique (sur avis de M. le Vice-Président de Cholet Agglomération chargé de la Culture)	/	Dans le cadre d'itinérances. Sur réservation et sur présentation d'une invitation éditée et délivrée par le Conservatoire du Choletais, (maximum de 100 places pour un même spectacle et dans la limite des places disponibles).
Bénévoles non participants, mais présents pour aider, des associations participantes au spectacle		Seulement dans le cadre d'itinérances.
Parents des élèves participants au spectacle		2 places maximum par famille
Élèves du Conservatoire du Choletais et des Écoles de Musique du territoire de Cholet Agglomération âgés de moins de 18 ans	Carte d'élève	
Invités de Cholet Agglomération		Pour chacun des spectacles de la saison, des places gratuites peuvent être attribuées à des fins promotionnelles ou de renommée de l'équipement. Le nombre de places gratuites attribuées dans ce cadre ne peut dépasser 5 % du nombre de places totales disponibles sur la saison.